



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AUGAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur LAUNAY Guénaël, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2023

PRESENTS : M. LAUNAY Guénaël, Mme MOHAER Céline, Mme ROUAUD Louise, M. PERRICHOT Corentin, M. LABBE Benoit, Mme POUHAUT Aurélie, M. CHOTARD Alain, M. GUILLOTEL Alain, M. RUAUD Fabrice, Mme BERTHY Juliette, Mme CESARI Frédérique, Mme GICQUEL Lauréline, Mme RUAUD Annick

ABSENTS :

M. ROGER Grégory

M. JOSSET Sylvain

ABSENTS EXCUSES :

Mme THUILLIER Bérengère ayant donné pouvoir à M. GUILLOTEL Alain

Mme LUCAS Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. CHOTARD Alain

M. LE HENAFF Edouard ayant donné pouvoir à M. RUAUD Fabrice

M. RIALET Kevin ayant donné pouvoir à Mme Céline MOHAER

Mme Céline MOHAER a été élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal du 8 février 2023

L'ordre du jour a été approuvé à l'unanimité des membres présents :

VIE ASSOCIATIVE

1. Attribution des subventions aux associations pour l'année 2023

FINANCES

2. Renouvellement adhésion à l'association BRUDED

3. Demande de subvention au titre de la PST 2023 : travaux au cimetière

4. Demande de subvention au titre de la PST 2023 : achat d'équipement public d'intérêt général

MARCHES PUBLICS

5. Convention de mutualisation de la commande publique

TRAVAUX

6. Avenant 1 à la convention opérationnelle d'actions foncières – Rue de la Barrière

DELEGATIONS EXERCEES PAR LE MAIRE

DOSSIERS EN COURS

QUESTIONS DIVERSES

VIE ASSOCIATIVE

1. Attribution des subventions aux associations pour l'année 2023

La commission Vie associative s'est réunie pour étudier les demandes de subventions des associations pour l'année 2023. Monsieur Fabrice RUAUD présente à l'assemblée les demandes ainsi que les montants d'attribution fléchés par la commission.

Nom de l'association	Dossier reçu pour 2023	Montant demandé pour 2023	Montant fléché par la commission
L'Elan Auganais - AUGAN	X	750,00 €	500,00 €
Les Voix de l'Oyon – AUGAN	X	150,00 €	150,00 €
Les Petits Baladins – AUGAN	X	900,00 €	900,00 €
Club de l'Age d'Or – AUGAN	X	200,00 €	200,00 €
Agriculteurs de Bretagne			- €
Solidarité Paysans Bretagne			- €
Association des boucles du Val d'Oust et de Lanvaux (non versé)			- €
Festival de l'Accordéon - AUGAN	X	2 000,00 €	500,00 €
GAB 56 (fête du lait) - AUGAN			
La Bande FM (Festival B.D.) - AUGAN	X	500,00 €	300,00 €
Aprala – Timbre FM - AUGAN	X	1 000,00 €	400,00 €
Les Amis du Patrimoine Auganais - AUGAN	X	350,00 €	350,00 €
Fondation du patrimoine - RENNES		200,00 €	- €
BREIZH DANS AUGAN	X	200,00 €	200,00 €
TOUT.ES UN VILLAGE	X	300,00 €	150,00 €
		6 550,00 €	3 650,00 €

Entente Morbihannaise du Sport Scolaire – VANNES (0.15 € X 1560 Hab)			- €
Avenir Campénéac Augan - AUGAN	X	2 000,00 €	1 800,00 €
Gym-détente - AUGAN			- €
Amicale des Pêcheurs de l'étang des Rosaies - AUGAN	X	150,00 €	150,00 €
Nilaja – AUGAN			- €
Judo Club – CAMPENEAC (12€ par adhérent)			- €
Société cycliste de Malestroit			- €
Badminton Club du Pays de Guer	X	550,00 €	550,00 €
Sportive			2 500,00 €
A.D.A.P.E.I. "Les Papillons Blancs" - REDON	X		- €
A.D.A.P.E.I. du Morbihan – VANNES			- €
Téléthon (A.F.M.)	X	??	160,00 €
Amicale des Donneurs de Sang - AUGAN	X	160,00 €	160,00 €
Banque Alimentaire du Morbihan – Vannes (0.23 €/hbts)	X	500,00 €	350,00 €
Les Restaurants du Cœur – VANNES	X		110,00 €
Ligue contre le Cancer - VANNES			- €
Ligue contre le Cancer - Antenne AUGAN	X	200	200,00 €
Secours Catholique – VANNES			- €
Fds Départemental de solidarité pour le logement (0.10 € X 1560 Hbt)			- €
Asso. des familles de la M.A.S. de La Chapelle-Caro (Maison d'Accueil Spécialisée)			- €
Association régionale des laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne	X		- €
Ecoute Familiale Information Toxicomanie			- €
L'union départementale des pompiers	X	100,00 €	100,00 €
les faisous de l'oust			- €
Santé de la famille			- €
Maison Familiale Rurale St Symphorien			
Asso des Amis de l'EHPAD et de la résidence autonomie de Guer	Demande à compléter	?	
Santé/Solidarité			1 080,00 €
Société de Chasse - AUGAN / Fonctionnement de l'association	X	187,00 €	187,00 €
Société de Chasse - AUGAN / Subvention (piégeage ragondins : 5 piègeurs * 100 euros = 500)			500,00 €
A.F.N. - AUGAN	X	200,00 €	150,00 €
Amicale Laïque – Augan (fonctionnement)	X	250,00 €	250,00 €
Amicale Laïque - Augan (activités pédagogiques) (2020 : 68,26 X 71 élèves ; 2021 : 68,26 X 79 élèves ; 2022 : 68,26 x 76 ; 2023 : 68,26X82)			5 597,32 €
OGEC Sainte Thérèse - Activités pédagogiques (inclus dans la convention)			Inclus dans la convention annuelle
A.P.E.L. - AUGAN	X	500,00 €	250,00 €
CCAS – AUGAN			7 000,00 €
Partenaire direct - compétence commune			13 934,32 €
TOTAL des demandes tout type			21 164,32 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ATTRIBUE les subventions indiquées dans le tableau ci-dessous
- PREVOIT les crédits nécessaires au chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget principal 2023

FINANCES

2.Renouvellement adhésion à l'association BRUDED

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de renouveler son adhésion à l'association "BRUDED". Pour rappel, celle-ci a pour objectif de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Bretagne et Loire Atlantique. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.

Le montant de l'adhésion est de 0,32 €/habitant.

Pour l'année 2023, la cotisation s'élève à 496.96 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **ADHERER** à l'association "Bretagne Rurale et Urbaine pour un Développement Durable" pour l'année 2023
- **MAINTENIR** la désignation des représentants de la commune, soit Monsieur le Maire pour le représentant titulaire et Madame MOHAËR pour la représentante suppléante
- **DECIDER** de verser une cotisation correspondant à 0,32 €/habitant pour l'adhésion
- **AUTORISER** le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

3.Demande de subvention au titre de la PST 2023 : travaux au cimetière

Afin de rénover et de prévoir des cavurnes supplémentaires, il est nécessaire d'entreprendre quelques travaux au cimetière.

Ainsi, sont prévus : la peinture des portails, la réfection de la couverture du local "rangement", la mise en place de 12 cavurnes et l'aménagements des abords, des travaux de réorganisation de concessions.

- couverture du local : 4944.26 €
- cavurnes : 3 900 €
- bordures en acier : 803.17 €
- réfection portail : 1 000 €
- réorganisation concessions : 5 352.57

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux au cimetière (cavurnes, bordures acier, réfection du portail, réorganisation de tombes)	16 000 €	Subvention Département (PST) 35 %	5 600 €
		Autofinancement	10 400 €
TOTAL	16 000 €	TOTAL	16 000 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **APPROUVER** le plan de financement tel qu'il est présenté
- **DEMANDER** une subvention au Conseil Départemental du Morbihan, au titre de la PST 2023
- **AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

4. Demande de subvention au titre de la PST 2023 : achat d'équipement public d'intérêt général

Mr Benoit LABBE rappelle à l'assemblée le contexte du projet.

Un échange a eu lieu avec l'équipe des services techniques sur leurs besoins en équipement nouveau et sur le besoin de renouvellement/réparation d'autres équipements.

Voici la liste des besoins recensés :

Remplacement de la flèche de la tractopelle : 5100 euros HT

Une remorque + porte échelle : 2500 euros HT

Équipement électrique de taillage et de débroussaillage : 2500 euros HT

Un compresseur et ses accessoires : 1000 euros HT

De plus, en échange avec la commission voirie il a été souhaité l'acquisition un broyeur d'accotement : 7100 euros HT. Le broyeur d'accotement permettra une autonomie des services technique sur le taillage des accotements de la commune qui depuis quelques années sont réalisés par un prestataire.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Equipements techniques	17300 euros HT	Subvention département 35%	6055 euros
		Autofinancement	11245 euros
TOTAL	17300 euros HT	TOTAL	17300 euros

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **APPROUVER** le plan de financement tel qu'il est présenté
- **DEMANDER** une subvention au Conseil Départemental du Morbihan, au titre de la PST 2023
- **AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

5. Convention de mutualisation de la commande publique

La volonté de la communauté de communes est de fiabiliser les procédures de consultation, au regard de la complexité du droit de la commande publique.

Il est donc proposé de créer un service commun "commande publique", dans le cadre du schéma de mutualisation communautaire.

Ce service pourra être sollicité pour les marchés de travaux, de fournitures, de services, de maîtrise d'œuvre, d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour lesquels une mise en concurrence est obligatoire.

Les missions du service commun donneront lieu à participation financière de la commune aux coûts de fonctionnement du service :

- forfait annuel (conseil au fil de l'année) : 10 % des charges de personnel (évalué à 269.00 € par commune adhérente pour 2023)

- coût horaire : 23.48 € (pour 2023)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'ACCEPTER** les termes de la convention constitutive du service commun
- **D'ADHERER** au principe de mutualisation de la commande publique
- Cette adhésion prendra effet à la date de signature de la convention et prendra fin à l'issue des mandats communaux

6. Avenant 1 à la convention opérationnelle d'action foncière de l'EPF – Rue de la barrière

Monsieur Le Maire rappelle le projet de la collectivité de réaliser, sur le secteur de la rue de la barrière une opération d'habitat et de maison de santé.

Ce projet nécessite l'acquisition d'emprises foncières sises rue de la Barrière.

La commune d'AUGAN a signé une convention opérationnelle d'actions foncières avec l'EPF Bretagne. En ce sens, cet établissement a transmis un projet d'avenant à la convention opérationnelle initiale.

En effet, le projet de la collectivité a subi quelques évolutions. Il est donc nécessaire de revoir le périmètre opérationnel et le montant d'action foncière prévus initialement.

	Avant	Après
Montant action foncière	220 000 € HT €	270 000 € HT
Périmètre	5240 m ²	8040 m ²
Date de fin de portage	29 janvier 2030	Inchangé
Evolution des engagements (critères)	20 logements/ha. 20% minimum de LLS.	Inchangé
Minoration foncière	Non	Inchangé
Signataires	Commune	Inchangé

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER** le projet d'avenant n°1 à la convention opérationnelle du 19 décembre 2022
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer ledit avenant ainsi que toute pièce ou document nécessaire à son exécution
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DELEGATIONS EXERCEES PAR LE MAIRE

Décisions de non préemption sur déclarations d'intention d'aliéner:

- sur la parcelle cadastrée AC 188 sise Lieu dit Bonneval, d'une surface de 1025 m²

Devis signés :

- Virginie BABLE, consultante en urbanisme – mission d'accompagnement dans la définition du projet de bourg et dans la mise au point des outils d'urbanisme, pour un montant de 2 750 .00 € HT
- Contrat SEGILOG (mise à disposition des progiciels, formation, assistance, maintenance), pour un montant de 4 540 € HT

DOSSIERS DES COMMISSIONS / COMITES**Commission urbanisme / Travaux**

Marché public : Appel à candidature pour le recrutement d'un architecte pour le bâtiment du stade. Mme ROUAUD Louise informe les membres du conseil et précise qu'à ce jour : 17 retraits de dossier de candidature. La date limite de réception des candidatures est fixée le 14/04 - choix de l'architecte en mai.

Comité Cantine / Commission Travaux

Il faut faire le choix de l'option d'implantation du futur restaurant scolaire parmi les 3 scénarios proposés par l'architecte. Mme ROUAUD Louise rappelle les Scenarii.

Le scénario 3 est écarté par l'ensemble des conseillers municipaux présents.

Le choix est soumis au vote :

- Scénario 1 : 9 voix
- Scénario 2 : 3 voix

Commission loisirs

Une nouvelle aire de jeux pour les jeunes : Skate Park, table de ping pong, panier de basket, petit spot de cross.

L'accès à ce skate Park est évoqué car la traversée de la route est dangereuse (absence de passage piétons). Il faut envisager la création d'un passage piéton et faire au préalable une demande au Département (route départementale)

Commission communication

Le site internet sera bientôt en ligne. L'objectif fixé est mi-avril.

Organisation de formations des élus à l'utilisation du site.

M. Corentin Perrichot enverra un mail afin de proposer des créneaux de formation.

Il rappelle qu'il faut des bénévoles pour la relecture des pages déjà rédigées, et aussi pour mettre les actualités sur le site.

CCAS

Concert du Chœur de l'école militaire de Saint Cyr du 11 avril - réunion de préparation le 29 mars à 19h.

Le Maire fait un recensement des tâches à effectuer pour l'organisation de ce concert.

Création du service accompagnement solidaire auganais – Mme Aurélie POUHAUT informe les conseillers municipaux de ce dispositif qui débutera le 1^{er} avril 2023.

L'adhésion annuelle pour les personnes intéressées est de 5 euros. Cette adhésion sera gérée via le secrétariat de la mairie.

Mobilité OBC 1 - TAD pour les personnes âgées – la communauté de communes envoie les infos mobilité aux CCAS.

Ce service est réservé au plus de 75 ans, ou aux personnes à mobilité réduite.

Il sera demandé aux personnes du CCAS d'aider les personnes concernées à remplir le dossier administratif.

QUESTIONS DIVERSES

Organisation madone des motards : il paraît nécessaire de créer une équipe pour coordonner l'évènement du mardi 15 août, avec M. RIALET Kévin.

Chapelle du bourg : Visite et échanges avec Michel Gavaud. Ce dernier doit rester propriétaire de la chapelle jusqu'à fin 2024. Pendant ce temps, il propose de la mettre à disposition de la Mairie, via une convention.

Cela laisse le temps à l'équipe municipale de mener une réflexion sur le devenir de la chapelle.

Un comité de pilotage devra être créé pour avancer sur ce sujet.

Action de mobilisation citoyenne de soutien à l'hôpital de Ploërmel

M. Le Maire fait le point sur l'avancement de ce projet.

Le courrier qui sera distribué à la population est en cours de rédaction. L'idée est de valider ce point au prochain conseil municipal



La secrétaire de séance,
Céline MOHAER

Fait à AUGAN, le 13 mars 2023,
Le Maire,
Guénaël LAUNAY

